

## L'industrie des pêches maritimes du Québec

Marcel Daneau

Volume 36, Number 4, January–March 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001575ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001575ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Daneau, M. (1961). L'industrie des pêches maritimes du Québec. *L'Actualité économique*, 36(4), 645–665. <https://doi.org/10.7202/1001575ar>

# L'industrie des pêches maritimes du Québec

Deux problèmes économiques ont toujours affecté l'industrie des pêches maritimes du Québec. Le premier est une basse productivité par pêcheur qui peut expliquer le bas niveau de vie de centaines de familles de la Côte-Nord du Saint-Laurent, de la Gaspésie, et des Îles-de-la-Madeleine. Le deuxième problème est l'instabilité des prix des produits de la pêche; la valeur totale de la production subit des variations de l'ordre de 20 p.c. et, en certains cas, de 40 p.c. d'une année à l'autre. Des fluctuations de cette amplitude, (les coûts de production étant plutôt stables), donnent une idée assez juste de l'incertitude continuelle qui afflige l'industrie de la pêche.

Avant l'arrivée de Cartier, la pêche était essentiellement temporaire. Les pêcheurs basques ou bretons débarquaient sur nos côtes au printemps, remplissaient leurs soutes de morue salée, et retournaient en Europe à l'automne. Sous le régime français, cependant, la formation de seigneuries modifia quelque peu ce caractère plutôt transitoire de la pêche. Il surgit le long de notre territoire maritime un certain nombre de petites agglomérations permanentes où la pêche était l'occupation principale des habitants. Ces agglomérations disparurent lors de la Guerre de Sept-Ans et ce n'est que sous le régime anglais qu'apparut cette pêche artisanale et côtière qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Depuis près de deux cents ans donc, le caractère prédominant de nos pêcheries fut la petite pêche et la pêche artisanale. Pour-

quoi, aurait-on droit de demander, cette pêche n'a-t-elle pas évolué au cours des âges? Quatre facteurs fondamentaux pourraient expliquer cet état de chose: l'abondance des richesses naturelles, le manque de marchés, une pénurie chronique de capital et enfin le régime dit «des compagnies».

L'abondance des richesses naturelles, paradoxalement, a retardé l'évolution de nos pêcheries parce que celles-ci, s'étendant sur plus de 1,200 milles de côtes, ont empêché la concentration de la main-d'œuvre dans des localités bien précises de notre territoire maritime. En d'autres mots, les pêcheurs ont dilué leur force productive sans rien retenir des avantages d'une production commune.

Le manque de marchés pour les produits de la pêche découle du fait que les économies canadiennes et étrangères, jusqu'à une époque toute récente, étaient essentiellement agricoles. Les échanges entre les différents secteurs de l'activité économique étaient très réduits. Les pêcheurs québécois n'avaient donc aucun intérêt à accroître leur production au maximum pour approvisionner le marché canadien et même des marchés extérieurs, comme celui des États-Unis. D'ailleurs, la demande de ces marchés était partiellement satisfaite par les compagnies des provinces maritimes. L'unique débouché pour nos produits était les pays pauvres, les Antilles, les Barbades et l'Italie, qui payaient un prix souvent dérisoire, à l'exception peut-être de l'Italie qui était friande du poisson salé et séché de Gaspé, dont la presque totalité alimentait les coffres des compagnies-monopoles de notre territoire.

Si les pêcheurs québécois étaient dans l'impossibilité de toucher tout le fruit de leur travail parce que les compagnies en accaparaient la majeure partie, ils ne pouvaient amasser les épargnes nécessaires au développement de leur capital technique. En 1939, par exemple, lors de la formation de coopératives de pêche, la part du capital social avait été fixée à un dollar par membre et, fait significatif, nombre de nouveaux membres n'avaient pas les liquidités exigées pour le paiement du montant initial<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'épargne des compagnies servait surtout à l'extension de leur pouvoir sur la Côte. Ces compagnies, arrivées sur nos côtes immédiatement après le traité de Paris en 1763, ont concouru au développement de

1. Pêcheurs-Unis de Québec, *Les coopératives de pêcheurs du Québec*, Montréal, 1959, p. 23.

nos pêcheries puisqu'elles furent les instigatrices de la pêche artisanale. Mais, une fois leur emprise bien établie sur le territoire maritime, elles s'opposèrent systématiquement à tout nouveau changement, telles que la venue de concurrents, l'introduction de nouvelles techniques de pêche, l'amélioration du sort des pêcheurs, parce qu'elles craignaient, non sans raison, que tout développement d'importance détruirait l'échafaudage savamment construit au cours des décennies passées. Les faits leur ont donné raison.

Depuis la dernière guerre et plus spécialement durant les dix dernières années, le développement majeur de nos pêcheries maritimes fut l'impulsion donnée à l'industrialisation. La pêche industrielle et commerciale déplace peu à peu la pêche artisanale et côtière. Les débuts furent modestes et tous les districts de notre territoire de pêche n'ont pas également bénéficié de cette industrialisation. La pêche artisanale (transformation du poisson par le pêcheur) n'est pas encore disparue des centres de pêche de la Côte-Nord (Kegaska, Harrington, Tête-à-la-Baleine, St-Paul, Blanc-Sablon et autres) et elle se pratique encore dans certaines localités de la Gaspésie (La-Tourelle, Mont-Louis, Madeleine, Cap-des-Rosiers, Grande-Grève). Par ailleurs, la pêche côtière l'emporte nettement sur la pêche hauturière dans tous les districts de pêche. Ces petits pêcheurs manquent encore de capital et d'outillage technique et la production moyenne par pêcheur par saison de pêche est très basse. Une étude du gouvernement fédéral sur la production des pêcheurs côtiers de la Gaspésie établit la moyenne des prises annuelles par pêcheur à environ 35,000 livres pour toutes les espèces capturées<sup>1</sup>. En 1958, les pêcheurs côtiers constituaient encore une proportion importante du nombre total des pêcheurs: 92 p.c., ou 5,646 sur 6,172 pêcheurs.

Quoi qu'il en soit, l'impulsion vers l'industrialisation est donnée, et les principaux instigateurs de ce développement sont le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, les coopératives de pêche et les caisses populaires. L'ouverture de nouveaux débouchés et le développement des marchés traditionnels ont aussi favorisé les transformations en question.

1. Proskie J. et Gosselin, R.-G., *Analyse comptable des activités des pêcheurs côtiers de la Gaspésie*, Québec, 1949-1953, Ministère fédéral des Pêcheries, Ottawa, 1958, p. 16.

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Lors du passage des pêcheries maritimes du gouvernement fédéral à l'administration provinciale en 1922, le gouvernement provincial entreprit d'aider nos pêcheries en construisant des entrepôts frigorifiques et des neigères dans les différentes localités de la Côte. Cet apport, bien que considérable, n'eut aucun effet majeur sur le développement de nos pêches maritimes. Cette politique gouvernementale n'influença pas outre mesure le caractère artisanal de la pêche. Elle ne contribua pas non plus à l'introduction de nouvelles méthodes scientifiques et techniques de production. Elle permit, cependant, une certaine diversification de la production, telle que la mise sur les marchés de filets frais et congelés. En fait, ce ne fut qu'en 1952 que le gouvernement provincial s'occupa effectivement du développement des pêches maritimes du Québec. À cette date, le gouvernement provincial inaugura une politique d'investissements massifs dans le secteur primaire, la pêche proprement dite, et en 1955, dans le secteur secondaire.

Les investissements engagés et contrôlés par le gouvernement provincial dans le secteur primaire passèrent de zéro, en 1951, à

**Tableau I**  
**Investissements du gouvernement provincial dans le secteur**  
**primaire des pêches maritimes du Québec, 1951-1960<sup>1</sup>**

Années	Investissements annuels du gouvernement provincial (en dollars)
1951.....	nil
1952.....	262,765
1953.....	243,000
1954.....	257,486
1955.....	369,548
1956.....	450,044
1957.....	444,474
1958.....	478,674
1959.....	821,282
1960.....	876,267
	4,203,540

1. Chiffres fournis par M. Germain Giroux du ministère provincial des Pêcheries.

## L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES

4,203,540 dollars en 1960. Ces montants n'incluent pas les subventions votées pour l'établissement des jeunes pêcheurs et la capitalisation passée et présente dans les entrepôts frigorifiques.

Il est intéressant de noter que les investissements du gouvernement provincial dans le secteur primaire, en 1958, dépassaient légèrement la moitié des investissements totaux, soit environ 2,505,989 sur 4,722,900 dollars. Si l'industrialisation de la flotte de pêche se continue, il est probable que, dans quelques années, la presque totalité des investissements dans le secteur primaire viendront ainsi du gouvernement provincial.

Dans le secteur secondaire, il est impossible de connaître la part exacte des investissements provinciaux par rapport aux investissements totaux parce que nombre de compagnies ne publient pas de renseignements sur la valeur de leur capitalisation. Il semble cependant que le gouvernement provincial ait fourni environ 30 p.c. des investissements dans les nouvelles usines de transformation du poisson actuellement en opération. Mentionnons aussi que le gouvernement provincial construit et administre les entrepôts frigorifiques adjacents aux usines de transformation. La propriété de ces entrepôts est exclusivement gouvernementale.

**Tableau II**

**Investissements du gouvernement fédéral dans le secteur primaire des pêches maritimes du Québec, 1951-1959<sup>1</sup>**

Années	Investissements annuels du gouvernement fédéral (en dollars)
1951.....	nil
1952.....	6,486
1953.....	8,626
1954.....	25,171
1955.....	41,780
1956.....	63,810
1957.....	16,149
1958.....	109,111
1959.....	165,051
	436,184

1. Chiffres fournis par M. Antonin Proulx, du ministère fédéral des Pêcheries.

Le gouvernement fédéral a joué un rôle plus modeste dans le récent développement de nos pêcheries, mais son action reste quand même importante: il construit des quais et des havres de pêche dans presque toutes les localités de la Côte. Sa contribution majeure consista cependant à favoriser la construction de gros navires de pêche, par un octroi de 165 dollars la tonne. En 1959, la valeur totale de ces navires, dépréciation incluse, atteignait 3,327,271 dollars et les subsides fédéraux s'élevaient à 436,184 dollars, soit 13 p.c. des investissements totaux.

Dans le secteur secondaire, cependant, les investissements du gouvernement fédéral sont nuls. À l'encontre des autres provinces où les pêcheries maritimes sont de juridiction fédérale, la province de Québec administre elle-même ses pêcheries et s'occupe seule des investissements dans le secteur secondaire, tels les entrepôts frigorifiques et les subventions aux usines de transformation du poisson.

Un premier essai d'établissement de coopératives de pêche dans notre territoire maritime, en 1923, eut un succès provisoire, mais elles firent toutes faillite, excepté une, lors de la grande dépression des années 1930-40. Un deuxième essai coïncida avec la Deuxième Guerre mondiale et fut couronné de succès. Le développement des coopératives, cependant, prit réellement de l'ampleur lorsque le gouvernement provincial entreprit d'investir dans le secteur primaire au début de la décennie précédente. Les coopératives avec l'aide des caisses populaires, troisième source de capital pour le développement des pêches maritimes du Québec, investirent parallèlement dans le secteur secondaire. Elles bâtirent deux usines de transformation en Gaspésie (Gaspé et Newport) et, en moins de dix ans, accrurent leur capital de plus d'un million de dollars.

Notons que la part de propriété des sociétaires a été considérablement réduite depuis 1955, date où les coopératives de pêcheurs commencèrent leurs importants investissements dans le secteur secondaire. Les deux tiers des sommes d'argent nécessaires à ce programme d'expansion sont venues des caisses populaires, le reste ayant été fourni par le gouvernement provincial, tel que mentionné plus haut. Les coopératives de pêcheurs achètent

## L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES

présentement près de 55 p.c. des prises totales de la province de Québec et elles groupent de 45 à 47 p.c. des pêcheurs québécois.

Cette impulsion vers l'industrialisation n'aurait cependant pas été possible sans l'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits de la pêche et sans un accroissement des ventes sur les marchés traditionnels. Les Antilles, l'Italie et les États-Unis surtout achètent présentement 85 p.c. de la production québécoise.

### Tableau III

#### Immobilisations des coopératives de pêcheurs de la province de Québec, 1952-1958<sup>1</sup>

Années	Immobilisations totales (en dollars)	Part de propriété des sociétaires (en dollars)	Pourcentage de propriété des sociétaires
1952.....	601,183	393,227	65
1953.....	690,704	447,748	65
1954.....	621,771	460,521	74
1955.....	1,218,828	571,836	47
1956.....	1,468,747	579,957	39
1957.....	1,164,000	586,000	50
1958.....	1,947,000	886,000	46

### Tableau IV

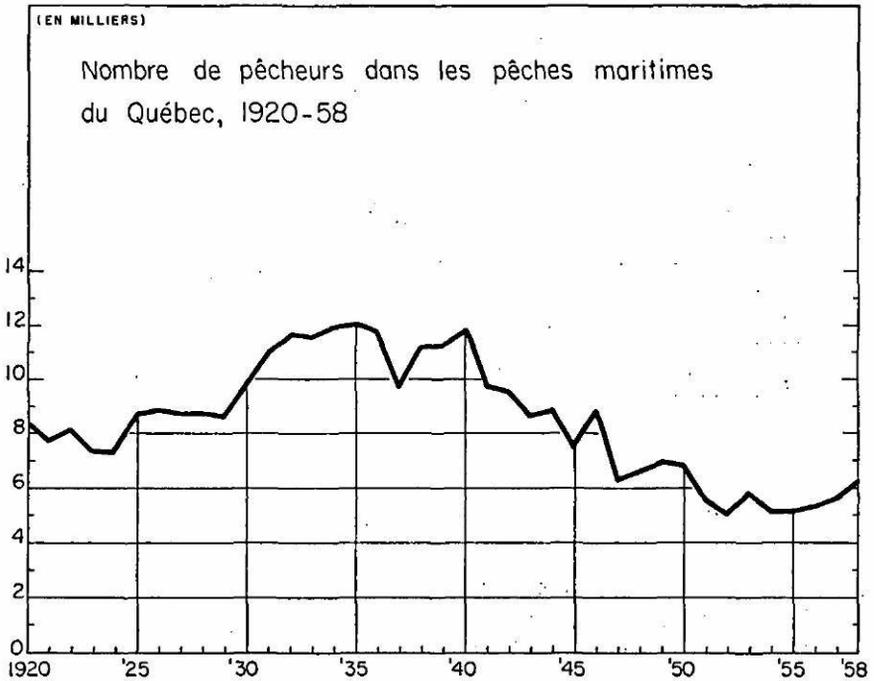
#### Nombre de pêcheurs dans les pêches maritimes du Québec, 1920-1958

Années	Nombre de pêcheurs	Années	Nombre de pêcheurs	Années	Nombre de pêcheurs
1920.....	8,269	1933.....	11,543	1946.....	8,753
1921.....	7,665	1934.....	11,875	1947.....	6,230
1922.....	8,142	1935.....	11,974	1948.....	6,585
1923.....	7,297	1936.....	11,697	1949.....	6,926
1924.....	7,279	1937.....	9,699	1950.....	6,770
1925.....	8,585	1938.....	11,124	1951.....	5,525
1926.....	8,786	1939.....	11,200	1952.....	4,973
1927.....	8,745	1940.....	11,840	1953.....	5,819
1928.....	8,681	1941.....	9,677	1954.....	5,055
1929.....	8,554	1942.....	9,453	1955.....	5,147
1930.....	9,728	1943.....	8,632	1956.....	5,290
1931.....	10,905	1944.....	8,753	1957.....	5,578
1932.....	11,646	1945.....	7,442	1958.....	6,172

1. La coopération au Canada, Rapport annuel, ministère de l'Agriculture, Ottawa, 1953-59.

Cet accroissement des ventes coïncide avec l'industrialisation et l'urbanisation du Canada et des pays importateurs. L'urbanisation du Canada, en particulier, n'affecte pas seulement la demande des produits de la pêche mais aussi l'offre, à cause de son action sur le nombre des pêcheurs: en 1940, il y avait 11,840 pêcheurs sur notre territoire maritime; en 1958, il n'en restait plus que 6,172 (Graphique I).

Graphique I



\* \* \*

On peut aborder les problèmes de productivité en étudiant le volume de la production des pêcheurs. Règle générale, on pourrait croire que la production annuelle d'un pêcheur devrait atteindre au moins 3,000 dollars, soit le revenu approximatif d'ouvriers non spécialisés dans l'industrie manufacturière. Or, il est intéressant de constater que la presque totalité des pêcheurs québécois n'atteignent jamais un niveau si élevé de revenus. En fait, on peut probablement affirmer que 99 p.c. des pêcheurs n'entrent pas dans cette catégorie.

## L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES

Tous les pêcheurs côtiers, à une exception près, et tous les pêcheurs hauturiers, à l'exception des propriétaires de navires, ont un revenu brut de moins de 3,000 dollars par année<sup>1</sup>. Le revenu brut moyen des pêcheurs côtiers varie entre 600 et 1,500 dollars par année<sup>2</sup>. Par ailleurs, il est vrai qu'un grand nombre de pêcheurs ont d'autres sources de revenus que la pêche (allocations familiales, assurance-chômage, forêt, agriculture, etc.) mais il est permis de douter que même avec cet apport additionnel à l'économie familiale, les pêcheurs de notre territoire maritime aient un revenu brut comparable à celui des ouvriers non spécialisés dans les autres secteurs de l'économie québécoise, à l'exception peut-être du secteur agricole. Ce groupe constitue donc, du point de vue économique, un réservoir de ressources humaines sous-employées.

Les raisons de cet état de choses sont multiples, mais les principales sont: la persistance de la pénurie chronique de capital dans le secteur primaire surtout, les conditions climatiques qui ne permettent pas une production soutenue durant toute l'année, le caractère changeant et souvent défavorable des facteurs biologiques et enfin le taux de migration de la population du territoire maritime vers les centres industriels qui est probablement trop bas.

En ce qui concerne le capital, le problème est particulièrement complexe. Il n'y a aucun doute qu'une augmentation du capital amènerait un accroissement de la production. Il semble, cependant, que le cœur du problème réside non seulement dans une pénurie de capital, mais dans un manque de capacité administrative de la part des pêcheurs dans le secteur primaire surtout. En d'autres termes, aucune institution de crédit, bancaire, gouvernementale ou autre, n'est prête à engager d'immenses sommes d'argent dans une entreprise à moins qu'elle ne soit hautement assurée que cet argent sera utilisé à bon escient. Si du capital additionnel était mis à la disposition des pêcheurs, il devrait l'être sur une base réglementaire, c'est-à-dire qu'un bureau d'administration devrait diriger les activités des pêcheurs, ce qui n'est pas facile. Il faudrait souligner ici que le montant de capital nécessaire pour

1. Proskie, J., *Exploitation des cordiers et chalutiers modernes du littoral Atlantique, 1952-56*, Ministère des Pêcheries, Ottawa, 1957, pp. 68-81

2. Proskie J. et Gosselin, R.-G., *Analyse comptable des activités des pêcheurs côtiers de la Gaspésie, Québec, 1949-1953*, Ministère des Pêcheries, Ottawa, 1958, p. 17.

la mise en opération d'une nouvelle unité de pêche, comme les chalutiers, atteint près de 60,000 dollars.

Les conditions climatiques influencent grandement la productivité de nos pêcheurs. La saison de pêche s'étend sur une période de six à sept mois, soit de mai à novembre. Le nombre de jours en mer dépasse rarement cent, dans le cas des chalutiers, et cent cinquante pour les petites barges, soit à peu près un tiers du total annuel. Les pêcheurs québécois souffrent d'une situation désavantageuse par rapport aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, par exemple, qui peuvent sillonner les bancs de Terre-Neuve en tout temps de l'année. La productivité des pêcheurs québécois est aussi partiellement déterminée par les facteurs biologiques. Les maladies du poisson, la température et la salinité de l'eau de mer sont autant de phénomènes qui peuvent faire varier les prises. En 1960, par exemple, une abondance de petites morues fit subir un fort déclin à la productivité, d'abord dans le secteur primaire, où nombre de poissons furent rejetés à la mer, puis dans le secteur secondaire, où à travail égal, le rendement diminua. Ces deux facteurs ne peuvent malheureusement être modifiés facilement par les institutions humaines.

Enfin il faudrait disposer immédiatement de travail hors des pêcheries pour absorber le surplus de main-d'œuvre de notre territoire de pêche. Le chômage «déguisé» se discerne facilement dans l'industrie de la pêche. C'est donc dire qu'une certaine diminution du nombre de pêcheurs, dans les conditions actuelles, n'engendrerait pas une diminution proportionnelle de la production. Certains pêcheurs de la Côte, n'ayant pas accès aux marchés extérieurs ou à d'autres industries, limitent leur production aux normes exigées par le gouvernement fédéral pour l'obtention de l'assurance-chômage. Par ailleurs, il est probable qu'environ 10 p.c., soit un peu plus de 500 pêcheurs, pourraient fournir le même volume de production (près de 122,000,000 de livres en 1958) s'ils avaient les techniques, l'enseignement et la direction nécessaires au maniement des grosses unités de production. Boston en est une preuve convaincante. Quoi qu'il en soit, mécanisation ou non, une migration constante de la population maritime vers les centres urbains est essentielle si les problèmes de basse productivité doivent être résolus.

## L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES

L'autre grand problème qui afflige les pêcheries concerne l'instabilité des prix. Cette instabilité résulte des fluctuations dans les autres secteurs de l'économie, aussi bien domestique qu'étrangère. De plus, ces variations frappent le pêcheur, fournisseur de produits bruts, avec un effet accéléré. Les prix des produits de la pêche fluctuent plus rapidement que le niveau général des prix<sup>1</sup>. Le prix moyen d'un quintal de morue peut être utilisé pour faire ressortir les variations de prix: il est intéressant de constater alors qu'entre 1920 et 1955 des variations de prix de l'ordre de 30 p.c., sur une période de cinq ans ou moins, sont fréquentes. En certains cas les variations sont beaucoup plus grandes. Durant la dernière guerre, par exemple, les prix ont triplé, et ils furent soudainement réduits de moitié à la fin des hostilités, comme permet de le constater le graphique II ci-dessous. Pour le pêcheur, les prix constituent une préoccupation beaucoup plus importante que l'emploi. Les prix, non l'emploi permanent, sont la base de la sécurité économique et ceux-ci sont liés, qu'il le veuille ou non, à l'activité économique des autres secteurs.

**Tableau V**

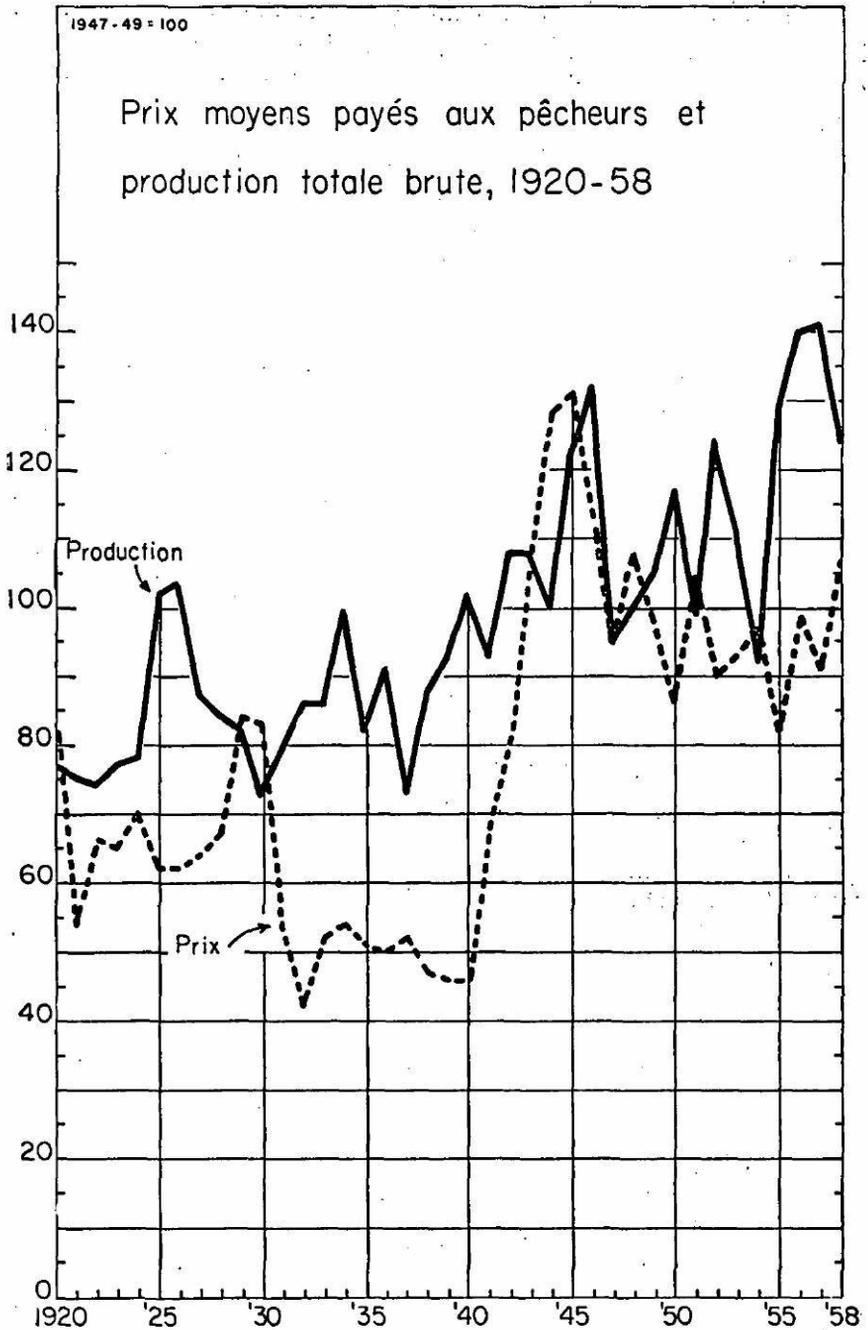
**Indices des prix moyens payés aux pêcheurs et  
production totale brute, 1920-1958**

(1947-1949 = 100)

Années	Indice des prix	Indice de production	Années	Indice des prix	Indice de production	Années	Indice des prix	Indice de production
1920	82	77	1933	52	86	1946	113	132
1921	54	75	1934	54	100	1947	94	95
1922	66	74	1935	51	82	1948	108	100
1923	65	77	1936	50	91	1949	98	105
1924	70	78	1937	52	73	1950	86	117
1925	62	102	1938	47	88	1951	105	99
1926	62	104	1939	46	93	1952	90	125
1927	64	87	1940	46	102	1953	93	111
1928	67	84	1941	69	93	1954	97	92
1929	84	82	1942	81	108	1955	82	129
1930	83	73	1943	109	108	1956	99	140
1931	53	79	1944	128	100	1957	91	141
1932	42	86	1945	131	122	1958	107	124

1. *Les pêches commerciales du Canada*, Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, (Commission Gordon), 1956, p. 170.

Graphique II



L'industrie des pêches maritimes a toutes les caractéristiques d'une industrie parfaitement concurrentielle: il y a d'abord un grand nombre de vendeurs qui, pris individuellement, ne peuvent influencer les prix par leur production, et les produits de la pêche sont homogènes. Il est vrai que certaines compagnies et agences gouvernementales essaient de promouvoir les ventes de leurs produits ou d'une région donnée par la publicité, tel le gouvernement du Québec, mais il n'est pas prouvé qu'un tel programme soit efficace. La morue du Québec est semblable à la morue de la Nouvelle-Écosse du point de vue du consommateur. De plus, l'entrée dans l'industrie est facile parce que les capitaux nécessaires sont relativement faibles. Enfin, les prix des produits de la pêche sont déterminés sur les marchés par l'offre et la demande.

Est-ce que ces caractéristiques qui dénotent une industrie hautement concurrentielle ont un effet désastreux sur l'industrie de la pêche? Il semblerait que oui. Un grand nombre de vendeurs rend presque impossible tout contrôle de la production qui serait un instrument nécessaire à la stabilisation des prix. La standardisation des produits empêche le producteur individuel de s'isoler des fluctuations du marché. Le fait que les prix soient librement déterminés sur les marchés explique les fluctuations des prix. Finalement, l'entrée facile fait qu'un grand nombre de pêcheurs, souvent incompetents, n'auront jamais une production assez élevée pour jouir d'un revenu suffisant. Les malaises économiques de l'industrie de la pêche sont donc profondément ancrés dans la structure de l'industrie.

Il serait opportun à ce stage de la discussion d'analyser les forces qui agissent sur l'offre et la demande des produits de la pêche. Le problème peut être analysé du point de vue du pêcheur qui, inquiet de la faiblesse des prix depuis la fin de la guerre, s'interroge sur la demande de nos produits au cours des années à venir.

La demande à long terme des produits de la pêche dépend surtout de l'accroissement de la population au Canada, et plus spécialement aux États-Unis. L'expérience des dernières décennies indique qu'un accroissement des revenus ne semble pas avoir une influence majeure sur la demande totale des produits de la pêche

*per capita*, la consommation annuelle des deux pays se maintenant autour de 13 livres par habitant. C'est donc le nombre de personnes qui agira sur la demande dans l'avenir et puisque le taux d'accroissement annuel de la population au Canada et aux États-Unis atteint respectivement environ  $2\frac{1}{2}$  et  $1\frac{3}{4}$  p.c., il y a lieu de formuler l'espoir que la demande des produits de la pêche sera bonne.

Est-ce que le taux d'accroissement de la production dans l'industrie des pêches maritimes s'accroîtra plus rapidement que le taux de la population? Voilà une question à laquelle il serait bien difficile de répondre. Il semblerait cependant que l'introduction de nouvelles méthodes de pêche pourrait satisfaire, toutes choses étant égales, les besoins d'une population toujours croissante. En ce qui concerne le Québec, il est intéressant de signaler que, durant les 38 dernières années, le taux moyen d'accroissement de la production totale est de près de 2 p.c. par année. Et coïncidence fortuite, peut-être, ce taux moyen d'accroissement de la production est presque égal aux taux d'accroissement de la population canadienne et américaine.

Les fluctuations fréquentes et variées de la demande à court terme des produits de la pêche seraient la meilleure explication

**Tableau VI**  
**Indices du revenu personnel au Canada et du revenu brut**  
**des pêcheurs du Québec, 1925-1958**

(1947-1949 = 100)

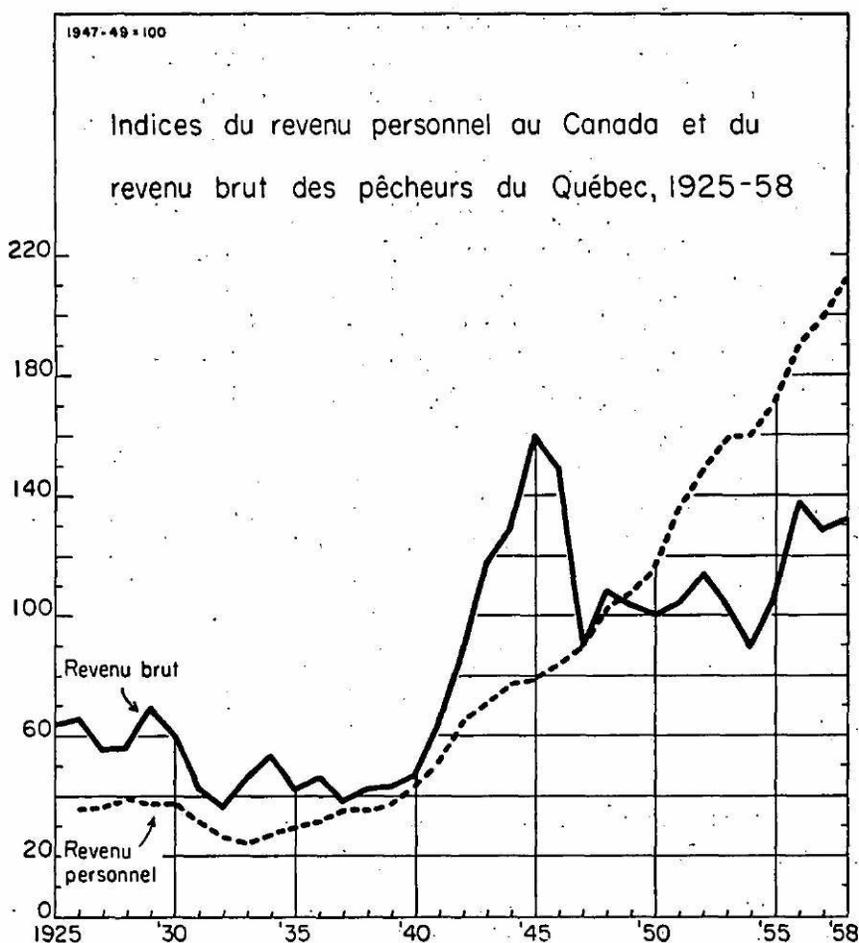
Années	Indice du revenu brut	Indice du revenu personnel	Années	Indice du revenu brut	Indice du revenu personnel	Années	Indice du revenu brut	Indice du revenu personnel
1925	63	—	1937	38	35	1948	108	103
1926	65	35	1938	42	35	1949	103	108
1927	55	36	1939	43	37	1950	100	116
1928	56	39	1940	47	43	1951	104	136
1929	69	37	1941	64	51	1952	113	149
1930	60	37	1942	88	65	1953	103	159
1931	42	31	1943	118	71	1954	89	160
1932	36	26	1944	129	77	1955	106	171
1933	45	24	1945	160	79	1956	138	190
1934	53	27	1946	149	84	1957	128	199
1935	42	29	1947	89	90	1958	132	212
1936	46	31						

## L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES

de l'instabilité des prix. Cette instabilité des prix est due surtout aux fluctuations de la demande puisque la production est relativement stable par rapport au prix. Les deux principales causes de l'instabilité de la demande des produits de la pêche du Québec sont les variations de revenus des consommateurs canadiens et étrangers et la concurrence intense des autres provinces canadiennes et de certains pays étrangers, tels l'Islande, la Norvège et l'Allemagne.

La première cause exige une étude toute particulière. En effet, il semble que la demande domestique et étrangère varie principalement avec le revenu personnel des consommateurs; cette corrél-

Graphique III



lation nous est révélée par le parallélisme qui existe entre les mouvements du revenu personnel des consommateurs canadiens et ceux du revenu brut des pêcheurs québécois.

Une hausse, une baisse, ou une légère pose du taux d'accroissement du revenu personnel se traduit par une hausse ou une baisse importante du revenu brut des pêcheurs.

Ce phénomène nous porterait à croire que la demande des produits de la pêche est élastique, les variations de revenus influençant grandement la demande à court terme. Une baisse du revenu personnel, par exemple, amènerait les consommateurs à substituer au poisson certains aliments «maigres», tels les œufs, les pâtes alimentaires, et les fèves au lard.

Le même phénomène s'applique aux pays étrangers, et plus là qu'au Canada même, puisque les ventes se font surtout sur les marchés extérieurs. Par exemple, il y a généralement un accroissement de consommation de morue salée lorsque la production de sucre est à la hausse dans les Antilles<sup>1</sup>.

L'offre à court terme des produits de la pêche n'indique pas d'énormes variations d'une année à l'autre, et il est probable que la production serait beaucoup plus stable si les influences biologiques n'entraient pas en ligne de compte. De plus, il est fort possible que la production future ait tendance à se stabiliser avec la mécanisation de la flotte de pêche. L'offre est donc relativement stable, abstraction faite des causes biologiques, alors que la demande fluctue grandement. Ce phénomène semble violer la loi de l'offre et de la demande, car une réduction de la demande et des prix devrait réduire l'offre. Or ce n'est pas ce qui se produit. En temps de récession ou de dépression, alors que les prix tombent à un niveau très bas, la production a tendance à s'accroître; d'abord, parce que le pêcheur intensifie son effort de pêche pour prévenir une diminution de son revenu, et ensuite parce que le nombre de pêcheurs augmente par le rapatriement d'anciens pêcheurs des centres industriels vers le territoire maritime.

Comme on a pu le constater à l'examen du graphique I ci-dessus, les années 1930-40 sont caractérisées par un accroissement phéno-

1. *Les pêches commerciales du Canada*, Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, (Commission Gordon), 1956, p. 186.

## L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES

ménal du nombre de pêcheurs. Le même phénomène pourrait expliquer l'augmentation en 1949 et 1953, qui furent des années de récession économique. Depuis 1955, il y a une augmentation annuelle du nombre de pêcheurs. Serait-ce que cette main-d'œuvre non spécialisée ne trouve pas de l'emploi dans les centres urbains? C'est plus que probable si l'on considère surtout que l'économie canadienne a déjà subi deux périodes de «rajustement» depuis cette date, soit 1957 et 1959-60.

Nous avons cependant noté plus haut que la mécanisation de la flotte stabiliserait la production; ceci s'explique par le fait que les grosses unités de production se rendent là où le poisson est abondant et que, les frais fixes étant passablement élevés, les pêcheurs n'ont aucun intérêt à réduire leur production mais plutôt à la tenir stable, sinon à l'accroître.

Comme il a été signalé précédemment, le fait que l'industrie des pêches maritimes soit très concurrentielle ne signifie pas que les ressources se trouvent parfaitement distribuées dans les pêcheries. Le fonctionnement des prix, à ce stage, et son effet sur l'allocation des ressources demandent une attention particulière. Une fonction très importante des prix est de répartir les facteurs de production de telle façon que chacun de ces facteurs se dirige là où il contribuera le plus au bien-être de la société, sa production étant alors maxima. Or, on pourrait penser que le mécanisme des prix serait très efficace dans une industrie qui fonctionne sous un système de concurrence parfaite. Mais, tel n'est pas le cas. D'une part, qu'un pêcheur individuel réponde au mouvement des prix, c'est plus que probable. D'autre part, que le mécanisme des prix réussisse à éliminer le surplus de main-d'œuvre de notre territoire maritime, c'est plus que douteux. Si le mécanisme des prix est un mauvais régulateur de la main-d'œuvre dans nos pêcheries, les causes sont à la fois externes et internes. Elles sont externes parce qu'elles se situent hors de l'industrie de la pêche proprement dite: chômage plus ou moins chronique dans les centres industriels, coûts de la mobilité de la main-d'œuvre, et manque d'éducation et de renseignements. Elles sont internes parce que les fluctuations des prix des produits de la pêche laissent le pêcheur dans une incer-

titude continuelle qui peut être néfaste pour son comportement. Autrement dit, l'incertitude présente de sa condition est probablement préférée à une incertitude future hors de sa condition.

\* \* \*

Le problème des petites unités de production ou de la pêche côtière n'a jamais été l'objet d'une étude approfondie de la part du gouvernement provincial; aucun programme de planification économique n'a été élaboré par les autorités gouvernementales. Les subventions importantes versées aux petits pêcheurs, sous toutes les formes, ont peut-être empiré le problème plutôt que de le résoudre. Ils ont probablement contribué à maintenir une forme d'exploitation qui n'est pas rentable.

Ce problème, à notre avis, devrait être abordé en trois étapes successives: 1) amélioration des qualités administratives et professionnelles du pêcheur, 2) construction de grosses unités de production qui seront vendues, à des prix raisonnables, aux pêcheurs possédant les qualités administratives nécessaires, 3) encouragement et aide financière aux pêcheurs pour leur permettre de trouver de l'emploi hors de l'industrie de la pêche.

Les deux premières étapes ont déjà été partiellement touchées par les autorités gouvernementales; la première, par l'établissement d'une école technique à l'usage des pêcheurs, la deuxième, par la construction de grosses unités de production. L'effort n'a cependant pas porté sur les améliorations des qualités administratives du pêcheur au stage de l'enseignement. Le pêcheur apprend à résoudre une défektivité mécanique ou autre, mais la gestion de l'entreprise elle-même lui est parfaitement inconnue. De plus, la diffusion des renseignements biologiques, économiques et sociaux, n'a jamais été pratiquée de façon intensive, de sorte que le pêcheur n'a jamais pu se débarrasser, du moins partiellement, des incertitudes présentes et futures. Il doit donc s'établir un pont entre la recherche et l'application pratique par la formation d'un service de diffusion des renseignements.

En ce qui concerne la fabrication des unités de production, le gouvernement semble bien décidé à procéder avec diligence. Un

problème d'extrême importance, cependant, pour le gouvernement et pour le pêcheur surtout, c'est le coût de production ou le prix de vente au pêcheur. Présentement, le gouvernement provincial a élaboré différents plans pour la vente et le paiement du navire par le pêcheur. Or, ces plans, à notre avis, sont insuffisants parce que la dette, même après l'octroi de certaines subventions, est si élevée que le pêcheur a l'impression que le navire ne lui appartiendra jamais. Il en résulte que le pêcheur a un intérêt strictement immédiat dans la pêche avec un minimum de considération pour le navire et pour le futur, ou que seul les compagnies auront les capitaux nécessaires à l'achat des navires de pêche. Cette dernière situation soulèverait probablement un conflit entre bien-être des pêcheurs, d'une part, et bien-être des compagnies, d'autre part. Si le gouvernement veut élever le niveau de vie du pêcheur par la pêche hauturière, tout en lui donnant l'impression ou la quasi-certitude qu'il deviendra propriétaire de son navire, il serait opportun qu'il fixe le montant maximum de la vente à un niveau qui donnera cette certitude au pêcheur, quitte à ce que le gouvernement absorbe la différence entre ce niveau maximum et le coût total, et qu'il élimine les subventions indirectes.

Il est très douteux que le gouvernement puisse éliminer «tout» le surplus de main-d'œuvre dans les pêcheries, en fournissant l'éducation et l'aide financière nécessaire à la migration vers les centres urbains, ou en encourageant le développement d'autres industries sur notre territoire maritime. Mais si des efforts sont faits en ce sens, il semble qu'une petite proportion seulement du nombre total de pêcheurs, les plus âgés surtout, continuerait à exercer leur métier. Les jeunes, donc, doivent être dirigés d'abord vers les écoles techniques puis encouragés financièrement à émigrer vers les centres industriels. Le coût du déménagement et la diffusion gratuite de renseignements sur le marché du travail sont deux aspects qui méritent considération. D'autre part, les possibilités d'industrialisation du territoire maritime devraient être étudiées attentivement par un inventaire systématique des ressources naturelles et par une politique de crédit facile aux petites industries qui se dirigeraient vers ce territoire.

Le problème d'instabilité des prix est insoluble, et il le sera aussi longtemps que le revenu des consommateurs canadiens et

étrangers ne sera lui-même stabilisé et aussi longtemps que la politique tarifaire des pays importateurs, les États-Unis en particulier, sera aussi aléatoire. Nous limiterons notre étude à la politique tarifaire américaine qui prévient l'établissement de stabilisateurs des prix au Canada même. Tout soutien présent des prix des produits de la pêche, quelle que soit sa forme, aide directe et indirecte, plancher, parité, etc., ne peut être établi sans qu'il n'y ait des représailles de la part du gouvernement américain. Pour être plus explicite, disons que toute subvention sur les produits de la pêche se traduit automatiquement par un accroissement proportionnel des droits à la frontière américaine, frais qui sont payés, bien entendu, par les producteurs canadiens. Ceux-ci, à leur tour, passent cette augmentation du coût aux producteurs primaires. Le cycle est complet. Nul n'a bénéficié de la subvention si ce n'est le Trésor des États-Unis.

Notons d'abord que la production québécoise exportée aux États-Unis comprend surtout du homard, des filets et des blocs de morue congelée. Aucun droit n'est imposé sur le homard. Un droit de 1 cent la livre est appliqué sur les blocs de morue congelée s'ils contiennent au moins 2 p.c. de filets brisés ou déchiquetés, sinon les blocs sont assujettis aux mêmes droits que les filets. Un droit de  $1\frac{7}{8}$  cent s'applique sur le premier 15,000,000 de livres de filets en provenance de tous les pays ou sur une quantité égale à 15 p.c. de la consommation annuelle moyenne des trois dernières années précédant la date d'importation du poisson. Toute quantité supérieure à ces quotas subit un tarif de  $2\frac{1}{2}$  cents la livre. Analysons maintenant la loi américaine des tarifs sur les produits qui bénéficient de prix de soutien dans les pays exportateurs. Cette loi couvre tous les produits y compris les produits de la pêche. Elle fut édictée en 1930 et elle se lit comme suit :

*Whenever any country . . . shall pay or bestow, directly or indirectly any bounty or grant upon the manufacture or production or export of any article . . . , and such article or merchandise is dutiable under the provisions of this Act, then upon the importation of any such article or merchandise into the United States, . . . there shall be levied and paid, in all such cases, in addition to the duties otherwise imposed by this Act, an additional duty equal to the net amount of such bounty or grant . . . .*<sup>1</sup>

1. Tariff Act of 1930, sec. 303; 19 U.S.C. 1303.

## L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES

Cette loi américaine des droits compensatoires est la pierre d'achoppement de tout système de soutien des prix au Canada.

L'institution d'un programme de soutien des prix pour les produits de la pêche vendus sur les marchés canadiens et étrangers, autres que ceux des États-Unis, pourrait offrir une autre possibilité. Il en surgirait cependant un autre problème particulièrement complexe, la discrimination des prix entre les différents producteurs. Ceci est politiquement impensable.

Sur le problème des prix, donc, il n'y a aucun espoir immédiat de stabilisation par les autorités gouvernementales du Québec. Une stabilisation des économies canadiennes et étrangères est d'abord essentielle. En ce qui concerne les exportations, particulièrement aux États-Unis, seul le gouvernement fédéral, en exerçant sur Washington une pression tarifaire quelconque, pourrait fournir la clef à l'établissement d'un programme rationnel des prix dans l'industrie des pêches maritimes du Québec.

Marcel DANEAU,  
*École des pêcheries de l'Université Laval.*

